

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 19 février 2013 à 20h30, à la salle du conseil sise au 150 rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne - ABSENT
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Constat : Séance non convoquée par courrier recommandée conformément à la loi, et de fait, elle ne peut être tenue.

Directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire : M. Bertrand Fréchette
Greffière : Mme Danielle Lafrenière

Aucun citoyen présent.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Adoption séance ordinaire du 05 février 2013
- 3) Administration
 - Agrandissement temporaire de l'hôtel de ville - Location d'une roulotte entrepôt
 - Travaux de menuiserie à l'hôtel de ville - Soumission
 - Agrandissement permanent de l'hôtel de ville – Demande d'offre de service
 - Soumission (s) pour l'acquisition de 3 ordinateurs pour les nouveaux postes cadres
 - Soumission (s) pour l'acquisition de mobilier pour les nouveaux postes cadres
 - Conseil sans papier - Soumission pour l'acquisition de logiciels et garanties
 - Remplacement du système Web municipal – Demande d'offre de service
- 4) Demande d'aide financière
 - Réaménagement du « parc-école » de l'école primaire ADS de Danville
- 5) Gestion de personnel
 - Formation de comité de sélection
 - Directeur(trice) général(e) adjoint(e) et secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e)
 - Directeur(trice) des travaux publics
 - Directeur des loisirs et chargé de projet
 - Préventionniste en sécurité incendie

 - Postes cadres (descriptions de tâches et affichage)
 - Directeur des loisirs et chargé de projet
- 6) Service de protection contre les incendies de Danville
 - Règlement n° 119-2013 relativement à l'établissement d'un Service de protection contre les incendies à Danville - Adoption
- 7) Hygiène du milieu
 - Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116 jusqu'aux condos industriels

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2013

- Plans et devis – Offre de service
 - Laboratoire – Offre de service
 - Engagement auprès du MDDEP

 - Plan d'intervention des infrastructures d'aqueduc et d'égouts - Mise à jour
 - Programme TECH - Programmation 2009 à 2013

 - Gestion des cours d'eau - Travaux ruisseaux Landry
 - Adoption du règlement d'imposition n° 120-2013

 - 8) Santé et bien-être
Office municipal d'habitation de Danville - Budget révisé

 - 9) Aménagement/urbanisme/développement
 - Programme de crédits de taxes aux entreprises - Avis de motion

 - Entente tripartite concernant le projet « Érection d'un monument en l'honneur de feu Alexander MacLeay, donateur de l'horloge de l'immeuble du 2, rue du Carmel et frère de la Loge Doric n° 34 de Danville » - Acceptation de l'entente

 - 10) Loisirs et culture
 - Tarification des locaux pour l'année 2013 – Renouvellement des baux

 - Centre communautaire Mrg. Thibault (réfection entrée latérale)
 - Demande d'aide financière au Fonds de l'infrastructure communautaire (FAIC)

 - Pacte rural - Présentation du projet d'une surface multifonctionnelle pour Danville

 - 11) Varia
 - Comité consultatif pour la revalorisation du Carmel de Danville - Demande d'exemption de toute taxe foncière

 - Demande de M. Yvon Côté - Entaille des érables de la rue Lodge
- Période de questions du public
- Levée de l'assemblée

LEVÉE ET/OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Veillez prendre note que la présente séance n'a pas pu être tenue en raison de l'absence du conseiller M. Jean-Guy Dionne, et qu'à cet effet le contenu de la présente séance est reporté à la séance régulière du 04 mars 2013. Levée à 22h15.

X _____
M. Jacques Hémond, maire

X _____
M. Bertrand Fréchette, directeur général et
secrétaire-trésorier intérimaire

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.